

**PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉLECTION DES
MONITEURS EDUCATEURS DU 23 SEPTEMBRE 2022**

Après examen des résultats de l'épreuve écrite d'admissibilité de la sélection et conformément aux articles 2 et 3 de l'arrêté du 20 juin 2007 fixant les modalités de sélection et de formation des **MONITEURS EDUCATEURS**,

SONT DECLAREES ADMISSIBLES A L'EPREUVE ORALE, par ordre alphabétique :

**ARAB Soukaïna
CHRETIENNEAU Marjolaine
DUCHEMIN Cassandre**

Isle, le 23 septembre 2022.

La Directrice Générale



Catherine LOUBRIAT

Le Responsable du Pôle des Formations à
l'accompagnement socio-éducatif



Ludovic GERMANEAU

